



**RÉFLEXIONS
SUR LA
PROFESSION ENSEIGNANTE**

Mémoire présenté au Conseil supérieur de l'éducation

Octobre 2003

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES DIRECTEURS ET DIRECTRICES D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

7855, boulevard Louis-Hippolyte-Lafontaine, bureau 100 - ANJOU (Québec) H1K 4E4
téléphone : (514) 353-7511 - télécopieur : (514) 353-2064 - courriel : info@fqde.qc.ca

INTRODUCTION (*)

La Fédération québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement (FQDE) qui soumet ce mémoire au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) est un organisme professionnel qui représente plus de deux mille trois cents directeurs, directrices, directeurs adjoints et directrices adjointes des écoles primaires et secondaires ainsi que des centres d'éducation des adultes et des centres de formation professionnelle publics du Québec. Ces personnes actuellement en poste sont regroupées en vingt et une associations régionales membres de la FQDE et réparties à travers tout le Québec. À ces associations membres s'en ajoute une autre qui regroupe également plus de deux mille sept cents retraités.

Créée en 1962, et incorporée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, la FQDE s'est donné pour mission de défendre les droits de ses membres et de promouvoir l'excellence dans la direction des établissements d'enseignement. Elle se préoccupe aussi de façon très active de la situation de l'éducation au Québec ainsi que de la qualité de nos services éducatifs. Son conseil d'administration se compose des présidents de chacune des associations membres et du président de la Fédération élu par l'assemblée générale (voir la liste en annexe).

Notre intérêt à participer à cette consultation du CSE est au moins double : nos membres, lorsqu'ils ont décidé de faire carrière en éducation, ont d'abord été des enseignants et se sentent toujours concernés au plus haut point par cette profession; maintenant rendus à la direction d'établissement, nos membres travaillent quotidiennement avec des enseignants et peuvent apporter à partir de cette position un coup d'œil unique sur l'exercice de leur profession et sur leur condition.

En nous inspirant de votre Appel de mémoire, nos réflexions ont été regroupées sous les thèmes suivants : évolution de la profession enseignante; conséquences de la réforme de l'éducation sur la profession enseignante; enjeux et défis pour la société québécoise et le milieu de l'éducation; organisation des différentes composantes de la profession enseignante. En conclusion, nous abordons les aspects du sens à donner à cette profession, de son développement et de l'importance sociale à lui accorder.

(*) Dans ce mémoire, le masculin est utilisé à titre épique dans le but d'alléger la composition et de faciliter la lecture du texte.

ÉVOLUTION DE LA PROFESSION ENSEIGNANTE

Sans devoir retourner à l'époque de l'école de rang et à la maîtresse d'école qui y assumait des fonctions diversifiées, nous pouvons observer une évolution continue et même accélérée de la profession enseignante depuis les quarante dernières années.

D'un point de vue social, la scolarisation est le prolongement de l'éducation familiale; c'est l'une des raisons expliquant la présence constante des femmes dans la profession enseignante, tout d'abord au primaire puis dans l'ensemble du système. Avec l'accession des jeunes à l'éducation secondaire et post-secondaire, ce sont les communautés religieuses qui ont tenu les rênes des maisons d'enseignement : les religieuses assurant l'éducation des filles et les religieux celle des garçons.

Le début des années soixante marque l'avènement de l'éducation gratuite, universelle et mixte. Ce changement a pour conséquences d'augmenter le nombre des jeunes fréquentant les écoles et d'ouvrir la profession à un plus grand nombre de candidats. En parallèle, le Québec vit une période de laïcisation de ses institutions : les hôpitaux, les écoles, autrefois sous la direction des communautés religieuses, passent sous la gouverne de l'État. Plusieurs postes naguère réservés aux membres de ces communautés sont maintenant dévolus aux laïcs.

Le mouvement de syndicalisation des enseignants prend de l'ampleur, les conditions de travail ne se négocient plus entre individus mais entre les syndicats et l'État. La force du nombre est importante et la signature de la première convention collective apporte des améliorations notoires aux conditions de travail du personnel enseignant, notamment au plan salarial. Du point de vue de la nature des fonctions, peu de changements sont observés. L'enseignant continue de transmettre les connaissances et le savoir-faire à la jeune génération. Cependant, au gré de difficiles négociations subséquentes, la réputation du personnel enseignant auprès de la population est ternie et souffre encore des affrontements avec l'État.

La société québécoise traverse des transformations importantes qui marquent l'enseignement. Pour n'en noter que quelques-unes, mentionnons : l'arrivée d'une immigration non francophone, la transformation de la famille, l'émergence des technologies de la communication. Ces nouvelles réalités bousculent les maîtres qui n'y sont pas préparés et qui cherchent à redéfinir leur rôle dans ce monde en transformation. La société s'interroge également face au système d'éducation en place. Les États

généraux sont mis sur pied pour cerner les problèmes et les défis auxquels le monde de l'éducation doit faire face et pour tenter de trouver des solutions. C'est le point de départ de changements majeurs ayant une incidence sur la profession enseignante.

Au coeur des changements essentiels, la réforme de l'éducation touche la fonction d'enseigner. Nous vivons une modification substantielle des paradigmes, passant de l'enseignement à l'apprentissage, du savoir aux compétences. Les maîtres en exercice sont impliqués dans un processus de formation continue pour s'approprier les bases de cette réforme. Ils doivent en faire l'apprentissage dans un contexte où tout est remis en question, de la gestion de classe à la promotion cyclique. Aucun détenteur d'un permis d'enseigner n'a connu le nouveau curriculum universitaire du programme de formation en enseignement basé sur le développement des compétences professionnelles. Les programmes ne sont pas tous ajustés aux réalités actuelles, les étudiants sont à la recherche de stages significatifs pour comprendre ces transformations. Les enseignants sont-ils prêts à les recevoir? La réforme projette l'enseignant dans un environnement dont les balises sont bouleversées. La professionnalisation de l'enseignement fait son apparition au moment où l'on demande au monde de l'éducation de « Prendre le virage du succès ». C'est un virage important pour la profession enseignante et pour l'ensemble de la société.

CONSÉQUENCES DE LA RÉFORME DE L'ÉDUCATION SUR LA PROFESSION ENSEIGNANTE

L'état actuel de la situation nous permet d'observer les premiers effets de la réforme sur la profession enseignante. Il est raisonnable de penser que d'autres se manifesteront dans les prochaines années, d'autant plus qu'un renouvellement appréciable du personnel enseignant est à prévoir. Par ailleurs, comme la réforme n'est implantée qu'au primaire, nos réflexions sont donc basées davantage sur des observations faites à ce niveau.

Dans un premier temps, considérons les conséquences qui ont un impact sur la nature des fonctions. Dans son document intitulé « La formation à l'enseignement, les orientations et les compétences professionnelles », la Direction de la formation et de la titularisation du Ministère de l'éducation définit le nouveau programme de formation à l'enseignement. Il comporte un référentiel de douze compétences professionnelles explicitées ainsi que le niveau de maîtrise attendu de la part de l'étudiant à la fin de sa formation initiale. Ce référentiel qui adapte la formation des maîtres à la réforme de

même que « Le programme de formation de l'école québécoise, éducation préscolaire et enseignement primaire » impliquent plusieurs changements d'attitude observables chez le personnel enseignant. Qu'il s'agisse de nouvelles façons d'aborder les élèves, de l'organisation et de la gestion de la classe, des activités d'apprentissage, de l'évaluation, des relations professionnelles avec leurs collègues..., les enseignants doivent s'y engager différemment. Ils se retrouvent devant des groupes hétérogènes d'élèves en raison de l'intégration des élèves en difficulté d'apprentissage ou du comportement et de la promotion par cycle. Ils doivent tenir compte du niveau d'apprentissage de chaque élève et les faire progresser. L'organisation de la classe doit refléter ce souci de l'élève, les activités d'apprentissage doivent être adaptées, donc multiples. Ce qui a pour effet qu'ils consacrent plus de temps à la préparation des activités et du matériel adaptés qu'à l'époque où ils s'appuyaient sur le guide du maître et les cahiers d'exercices semblables pour l'ensemble de la classe. La créativité des enseignants joue un rôle primordial dans ce domaine. Ils se trouvent également confrontés à l'apprentissage d'une nouvelle forme d'évaluation. Ils doivent porter un jugement professionnel à partir d'un ensemble d'observations, tenir compte de l'évolution du jeune tant dans sa démarche que dans la maîtrise des savoirs nécessaires et juger du degré d'atteinte de sa compétence. Cette démarche et cette responsabilité sont celles d'un professionnel de l'enseignement. Elles impliquent l'imputabilité professionnelle des enseignants alors que leur formation et leur pratique les y ont peu préparés. D'ailleurs, l'aspect professionnel de la fonction enseignante a longtemps été nié au profit d'un concept de travailleur de l'enseignement.

La profession enseignante s'exerce dans une société en constante transformation. Elle contribue à cette évolution de même qu'elle subit l'influence de la société sur les modes de vie et s'en trouve modifiée. Que l'on pense simplement à deux aspects de la tâche, soit la communication avec les parents et les devoirs à la maison. Du fait des nouvelles réalités telles la garde partagée, le travail des deux parents, les familles monoparentales..., ces deux aspects sont devenus des plus complexes. La réforme et la société exercent une influence certaine, l'une parce qu'elle rafraîchit tout l'acte pédagogique et l'autre en raison de la place que l'école y occupe.

Les conditions d'exercice de la profession enseignante sont également touchées par les effets de la réforme de l'éducation. L'un des aspects qui bénéficie le plus des retombées de la réforme est sans doute celui du temps consacré aux rencontres professionnelles entre collègues du même cycle. La réussite des élèves est le premier objet de ces rencontres. Ces espaces consacrés à la planification, à la création de matériel, de projets pédagogiques dynamisent la vie scolaire et contribuent à la formation continue. La coopération, nécessaire en classe, s'exerce entre collègues. La reconnaissance de

ce temps dans la tâche est essentielle mais crée des problèmes régionaux de remplacement en raison de leur simultanéité sur un même territoire. La tâche ne peut s'effectuer en entier sur les lieux de travail, elle déborde à la maison et les enseignants vivent à titre de parents la difficile conciliation travail-famille.

La diversité des clientèles dans la classe demande une approche différente tant dans la gestion que dans la préparation des activités. Les élèves en difficulté ont longtemps été tenus en parallèle du système régulier. Le succès de leur intégration et la réussite de ces élèves reposent sur la volonté de chacun des partenaires de travailler ensemble. La responsabilité est partagée entre divers intervenants mais l'enseignant demeure imputable du succès de tous ses élèves, y compris de ceux qui sont en difficulté. L'enseignant qui, autrefois, pouvait être qualifié d'individualiste est interpellé par le travail coopératif. Il fait partie d'une équipe cycle, d'une équipe école, d'une équipe qui doit trouver les moyens d'assurer la réussite de tous les élèves.

GRANDS ENJEUX ET DÉFIS POUR LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE ET LE MILIEU DE L'ÉDUCATION

La société québécoise qui a connu un essor sans précédent depuis la révolution tranquille tient avec raison à ce que son système d'éducation soit performant et qu'il forme des générations bien préparées et capables de poursuivre cet essor. Pour y arriver, il faudra discerner les enjeux en cause et les défis à relever.

Le principal enjeu, celui qui mobilise tous les acteurs de la société et du monde de l'éducation, celui qui englobe tous les autres, c'est la réussite éducative de tous les élèves. Elle implique de contrer le décrochage scolaire, d'intéresser les jeunes et leurs parents à l'école, de varier les approches pédagogiques, etc. Les changements vécus depuis les États généraux convergent pour assurer aux jeunes l'égalité des chances ainsi qu'une formation adéquate et orientée vers le futur. La réforme de l'éducation met en place les moyens pour gagner cet enjeu. Il faut accepter de la vivre comme un processus qui continuera de se modifier et accepter d'être bousculés parce que le temps presse.

Les défis qui découlent de cet enjeu sont nombreux. Sans les disposer en ordre de priorité mais en les regroupant selon les intervenants impliqués dans la profession enseignante, voici ceux que nous avons décelés.

Pour les enseignants :

- accepter d'être des modèles pour les élèves : modèles d'apprentissage, de passion, de rigueur, de curiosité, etc;
- accepter de devenir des professionnels de l'enseignement parce qu'ils sont les plus aptes à évaluer leur clientèle et qu'ils doivent démontrer beaucoup de créativité pour s'y adapter et la faire évoluer;
- développer de nouvelles compétences afin de répondre aux besoins multiples d'une clientèle diversifiée;
- développer les compétences de leurs élèves en leur reconnaissant des rythmes d'apprentissage différents;
- diversifier les approches pédagogiques et les projets afin d'éveiller l'intérêt et les passions de leurs élèves;
- impliquer les parents dans la tâche éducative parce qu'ils partagent avec eux un intérêt commun, soit la réussite de l'enfant et de l'élève;
- se reconnaître comme étant en apprentissage continu parce que c'est un processus perpétuel.

Pour les directeurs d'établissement :

- assurer l'apprentissage continu de l'équipe école et l'accompagnement du personnel enseignant en le reconnaissant dans la tâche et l'horaire;
- devenir des leaders pédagogiques en stimulant leur milieu pour diversifier les approches pédagogiques et en étant à l'affût des besoins de formation de leur équipe;
- inciter les parents à être de véritables partenaires de la réussite de leur enfant élève;
- intéresser tous les élèves à l'école, dont les garçons, en favorisant les projets novateurs;
- motiver leur personnel à s'engager dans la réussite des élèves;
- se reconnaître eux-mêmes comme étant en processus d'apprentissage continu;
- valoriser le personnel enseignant en publicisant les projets, les réussites... en reconnaissant l'importance de sa tâche.

Pour les universités :

- assurer une formation initiale de qualité aux futurs enseignants en utilisant des approches pédagogiques diversifiées, en contrôlant la qualité de la langue, en ayant un souci de l'éthique professionnelle en particulier dans les relations qu'ont les enseignants entre eux, avec les élèves et avec les parents;
- solliciter l'entrée de candidats masculins aux différents programmes de formation en enseignement pour assurer une représentation équitable et bénéfique des deux sexes dans la profession.

Pour les commissions scolaires et le Ministère de l'éducation :

- susciter les candidatures masculines dans les programmes de formation en enseignement pour assurer une représentation équitable des deux sexes et présenter aux élèves des modèles féminins et masculins;
- reconnaître la complexité de la tâche des directeurs d'établissement en accordant aux établissements les ressources humaines et matérielles nécessaires;
- reconnaître les nouvelles responsabilités des enseignants en les incluant de façon réaliste dans leur tâche;
- soutenir concrètement les démarches et les projets des équipes écoles;
- valoriser la profession enseignante par des campagnes publicitaires stimulantes;
- valoriser les partenariats écoles-parents qui favorisent la réussite des élèves;
- valoriser l'école publique auprès de la population en général.

Pour la société :

- comprendre les limites de l'école qui ne peut prendre à sa charge tous les besoins de tous les enfants.

Pour les syndicats d'enseignants :

- assouplir les conventions collectives pour qu'elles reflètent l'école du 21^e siècle;
- être des partenaires privilégiés de la réussite des élèves en valorisant les actions des équipes écoles.

ORGANISATION DES DIFFERENTES COMPOSANTES DE LA PROFESSION ENSEIGNANTE

L'accès à la profession

Nous l'avons mentionné plus haut, l'un des défis à relever présentement est celui d'attirer un plus grand nombre de candidats masculins vers les programmes de formation en enseignement. Actuellement, il y a un déséquilibre dans la représentation des modèles masculins et féminins à l'école. De plus, nous sommes témoins d'un accroissement des familles monoparentales dont le chef est une femme. Le Ministère de l'éducation et les universités doivent prendre rapidement des mesures pour attirer des hommes dans la profession. Que l'on pense aux mesures de discrimination positive ou au programme « Chapeau les filles » qui ont porté fruit du côté féminin.

La formation

Les programmes de formation ont subi des transformations majeures au milieu des années quatre-vingt-dix. Notons particulièrement l'ajout d'une quatrième année au baccalauréat et l'allongement des stages en milieu scolaire. Nous croyons qu'il s'agit de bonifications réelles pour la profession.

Au cours de l'année 2001, tous les programmes de formation à l'enseignement ont été rappelés par le ministre. Les universités anglophones et francophones du Québec ont été sollicitées pour soumettre de nouveaux programmes en concordance avec le document ministériel « La formation à l'enseignement, les orientations et les compétences professionnelles » paru en 2001. L'agrément des anciens programmes en cours a été prolongé dans certains cas jusqu'en juillet 2003 pour ne pas créer de vide. Cependant, plusieurs universités ont obtenu en juillet 2002 l'agrément de leurs nouveaux programmes de formation à l'enseignement. Nous ne sommes pas en mesure malheureusement de juger de la toute nouvelle formation puisqu'elle ne fournira pas de nouveaux diplômés avant quatre ans.

Nous souhaitons que soient revues les règles qui obligent un étudiant ayant un baccalauréat disciplinaire à refaire les quatre années de formation du baccalauréat en enseignement, en particulier lorsque ces personnes ont déjà acquis une certaine expérience en enseignement. Il pourrait certainement y avoir des possibilités d'équivalence reconnaissant l'expérience professionnelle de ces candidats dont nous nous privons en raison de règles trop strictes.

Nous considérons que les universités doivent former leurs étudiants pour la gestion de classe dans un contexte de clientèles diversifiées puisque c'est la réalité qui attend un enseignant (multiethnicité, problèmes d'apprentissage et de comportement...). Il est essentiel que les étudiants vivent des approches pédagogiques variées et actuelles dans leurs cours universitaires. Ils doivent avoir été confrontés à des situations réelles avant d'aborder leurs stages pratiques.

La qualité de la langue de communication, à l'oral et à l'écrit, dans toutes les disciplines, est un élément sur lequel on ne doit pas faire de concession. Un plus grand souci à cet égard est d'ailleurs remarqué chez les diplômés des dernières années. La nouvelle formation fait de la langue une compétence à part entière.

L'insertion professionnelle

Depuis plusieurs années, la question d'accompagnement professionnel des jeunes enseignants est en discussion. Nous croyons que cet accompagnement devrait exister et être reconnu dans la tâche. L'enseignant accompagnateur devrait être choisi en premier lieu en raison de ses qualités professionnelles sans que l'expérience ne devienne un critère exclusif.

Les directeurs d'établissement, en particulier au secondaire, doivent être davantage vigilants pour éviter que les jeunes enseignants ne se retrouvent avec des tâches compliquées, éparpillées dans des disciplines diverses et sur plus d'un cycle. Les tâches doivent être équitables et ne pas être « trafiquées » en l'absence de leurs titulaires.

L'exercice de la profession

L'autonomie

En reconnaissant aux enseignants la capacité à exercer pleinement leurs fonctions et leurs responsabilités, on leur fait part de notre confiance et de notre respect. L'autonomie se construit sur ces bases et s'enrichit de compétences professionnelles.

La responsabilité professionnelle et sociale

Si ces deux responsabilités paraissent nouvelles c'est que leur présence était plus diffuse. Elles sont mises en évidence par l'imputabilité que les enseignants ont de la réussite de leurs élèves et par l'importance sociale que revêt cette réussite. Les efforts de tous les acteurs vont dans ce sens mais ce sont les enseignants qui en sont les grands artisans et les grands responsables. En sont-ils convaincus? S'en donnent-ils les moyens?

La reconnaissance de la profession

C'est sans doute l'un des aspects les plus délicats à aborder. Nous pourrions dire que le travail des enseignants est méconnu en dehors de leur cercle familial. Pour la population, ils semblent bénéficier de tous les avantages d'un travail sans peine (en particulier, un horaire avantageux et de généreuses vacances durant l'été, à Noël) et se plaignent pour en obtenir davantage. Nous croyons que des communications plus

fréquentes avec les parents aident à dissiper la méconnaissance dont ils sont l'objet. Le Ministère de l'éducation avec ses partenaires, syndicats, commissions scolaires, universités, contribuerait sans doute à renverser bien des préjugés s'il entreprenait une campagne pour faire connaître la profession enseignante. La reconnaissance de la profession bénéficiera d'une valorisation de celle-ci. On retrouve des enseignants dans tous les villages, tous les quartiers, il y en a un dans presque toutes les familles, ils assurent le développement de centaines de milliers d'enfants qui passent souvent plus de temps avec eux qu'avec leurs parents, ils sont les piliers de la plus importante réforme de l'éducation, ils méritent certainement d'être appréciés et reconnus pour ce qu'ils font. La professionnalisation de leur tâche favorisera la reconnaissance de la profession en faisant ressortir les responsabilités qui leur sont dévolues et leur importance dans le système éducatif.

Le cheminement de carrière

La formation continue

La formation continue et son corollaire l'apprentissage continu font dorénavant partie des conditions d'exercice de la profession. Celle-ci ne peut s'actualiser ni se développer sans être dans un processus continu d'apprentissage. Le nouveau programme de formation à l'enseignement reconnaît d'ailleurs qu'il s'agit d'une responsabilité personnelle rattachée à la profession. Les directeurs d'établissement, soutenus par les commissions scolaires et le Ministère ont la responsabilité d'accompagner leur personnel enseignant dans cette démarche et de lui proposer des ressources disponibles pour des besoins ciblés.

Les diverses fonctions exercées, reconnues ou non

En plus de la définition de la tâche communément acceptée pour un enseignant, celui-ci accomplit également des « tâches sociales ». Pensons à la prise de médicaments chez certains élèves, à l'Épipen pour les cas d'allergies, aux mitaines perdues par un froid de canard, aux jeunes en détresse psychologique... ce sont des situations quotidiennes qui n'ont rien à voir avec la réforme mais qui relèvent quand même de l'adulte responsable en présence d'un jeune.

Il n'est pas possible d'entrer toutes les tâches accomplies par un enseignant dans un horaire régulier d'un nombre défini d'heures puisque son horaire est irrégulier. À notre

avis, la solution pour harmoniser les tâches reconnues ou non, pour assurer la souplesse nécessaire au bon fonctionnement de l'éducation serait de considérer la tâche dans un cadre annuel par exemple. Certaines fonctions découlent et débordent de la tâche reconnue telles les corrections, la préparation des activités pédagogiques, l'encadrement, la supervision de stagiaires en enseignement, l'intégration des nouveaux enseignants, d'autres constituent le quotidien. Une telle souplesse permettrait qu'il y ait une adéquation entre la réalité et la convention collective.

L'organisation de la profession

Le développement de la profession

Le développement de la profession ne peut se réaliser sans que ceux qui l'exercent n'acceptent d'être des professionnels. Pour qu'il y ait une véritable culture professionnelle, les enseignants doivent être capables de poser un regard critique sur leur action. La reconnaissance de leur profession ne peut être envisagée dans un monde clos, statique. Au contraire, la créativité et la culture professionnelle la dynamisent et en assurent le développement.

L'éthique dans la profession

Nous considérons que l'éthique est un élément important de la profession. L'enseignant travaille avec des êtres humains, qui plus est, des jeunes donc plus vulnérables. Sa conduite professionnelle doit être irréprochable tant dans ses relations avec ses collègues, ses élèves, leurs parents que dans ses pratiques pédagogiques. L'enseignant doit pouvoir répondre de ses actions en professionnel parce qu'il s'appuie sur une pratique et une formation rigoureuses.

Le droit d'exercice

Dans plusieurs professions, le droit d'exercice est réglementé par un ordre professionnel. Ce n'est pas le cas chez les enseignants où d'autres mécanismes prévalent pour assurer une formation adéquate et pour donner le droit d'exercice. Cependant la réflexion au sujet de l'ordre professionnel n'est pas terminée. Quels en seraient les avantages? Comment s'exerceraient les dualités Ministère / ordre, syndicats / ordre? Il y a certainement lieu de faire connaître de façon objective aux principaux intéressés les

aspects couverts par un ordre professionnel et le fonctionnement d'un tel ordre pour qu'ils soient ensuite en mesure de décider de la pertinence ou non d'adhérer à un ordre professionnel.

L'évaluation de la pratique enseignante

L'évaluation de la pratique enseignante n'a pas la cote auprès des enseignants. Pourtant, il s'agit probablement des plus grands praticiens de l'évaluation. Celle-ci se fait le plus souvent de façon informelle lors de rencontres individuelles entre l'enseignant et son supérieur immédiat. Nous croyons qu'elle doit être organisée et envisagée comme un outil de développement professionnel. L'évaluation n'est pas publique, elle ne donne pas de prime monétaire, elle est basée sur la pratique de l'enseignant et doit contribuer à son amélioration.

L'imputabilité

Cet aspect de la profession en touche un autre de près, l'éthique professionnelle. Dans la mesure où l'enseignant a fait ses choix professionnels (interventions, stratégies, évaluation, etc), il devient imputable. Il doit pouvoir s'appuyer sur des arguments solides pour les justifier si la situation se présente. Nous croyons qu'un professionnel est imputable de ses actions et de ses jugements parce qu'il est autonome, même quand il travaille en équipe.

La gouvernance de la profession

Présentement la gouvernance de la profession est assumée par le Ministère mais la question de l'ordre professionnel demeure entière. Un sondage mené auprès de plusieurs organismes révélait que les enseignants n'y sont pas favorables. Nous n'avons pas actuellement de position ferme face à la création d'un tel ordre et nous croyons utile d'en étudier les implications et le fonctionnement avant de nous prononcer. Il nous paraît clair, cependant, que la création d'un ordre professionnel chez les enseignants contribuerait à promouvoir la profession d'une façon plus rigoureuse et en favoriserait le développement comme on peut l'observer dans les ordres professionnels qui existent.

CONCLUSION

Sens à donner à la profession enseignante

À la fin de notre travail de réflexion, il nous apparaît évident qu'il faille aborder la profession enseignante sous l'angle du professionnalisme et des compétences professionnelles. Il s'agit d'une rupture avec le sens plus traditionnel qu'on lui conférait jusqu'à maintenant. L'approche professionnelle implique la coopération, la concertation et l'imputabilité. Ne nous leurrions pas, cette transformation s'insère dans un processus qui prend du temps et qui connaît son lot de résistance.

Favoriser le développement de la profession enseignante

Le développement professionnel se fait par le biais de la pratique et de la formation continue. Il faut mettre en place des conditions d'organisation pédagogique permettant le développement de la culture professionnelle et offrant au personnel l'occasion d'agir en professionnel. L'école est prête à accepter ce mandat à la condition que les ressources nécessaires, humaines et matérielles, lui soient disponibles. Il faut aussi valoriser la profession enseignante et lui reconnaître une importance primordiale dans le développement intellectuel et social des individus.

L'importance sociale de la profession enseignante

La profession enseignante est un facteur de continuité et de changement dans la société. C'est grâce à elle que l'école assure la transmission des valeurs et de la culture à une société donnée et qu'elle prépare les jeunes à contribuer au développement de cette société. La société confie aux enseignants ce qu'elle a de plus précieux, ses enfants. Il convient qu'elle reconnaisse la très grande importance des enseignants et de leur profession.

Nous espérons, en terminant, que ces quelques réflexions permettront, avec d'autres, la préparation d'un Avis du Conseil supérieur de l'éducation au Ministre aussi riche et dérangeant que ceux auxquels il nous a habitués.

* * *

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FQDE (*)

Président :	Serge MORIN	FQDE
Vice-présidente :	Diane BERTRAND	Association Des Affluents
Secrétaire :	Paul PETERSON	Association Ouest du Québec
Trésorier :	Raymond GILBERT	Association Québec
Conseillers :	Gabriel ARSENEAU	Association Gaspésie
	Yves BÉDARD	Association Champlain
	Michèle BÉLANGER	Association Nord-Est du Québec
	Jean CARRIER	Association Abitibi-Témiscamingue-B.James
	Charles CAUMARTIN	Association Lanaudière
	Jacques CHAREST	Association Bas-du-Fleuve
	Louise CHÉNARD	Association Ouest de Montréal
	Jean DUQUETTE	Association Du Suroît
	Pierre GODBOUT	Association Mauricienne
	Pierre LACASSE	Association Richelieu-Yamaska
	Jacques LACHAPPELLE	Association Laurentides
	Jean-Pierre LAMY	Association Centre du Québec
	Lucie LAVOIE	Association Sag.-Lac St-Jean-Estuaire
	Nicole MILORD	Association Rive-Sud
	Claude OUELLETTE	Association Val-des-Cerfs
	Jacques PAGÉ	Association Estrie
	Lucie PAYETTE	Association Île-Jésus
	Jean-Marc PROULX	Association Région de l'Acier
	Jean-Paul SARRAZIN	Association Retraités

(*) Composé des présidents des associations membres de la FQDE

**LE GROUPE DE TRAVAIL
pour la préparation du mémoire**

Gaston Fréchette	Coordonnateur aux affaires professionnelles à la FQDE
Marie-France Dussault	Personne-ressource à la rédaction
Gérald Bergeron	Association Centre du Québec
Daniel Dubuc	Association Ile-Jésus
Suzanne Gagnon	Association Rive-Sud
Joanne Letendre	Association Estrie
Chantal Longpré	Association Des Affluents